

*Le budget*

Les obligations pour l'expansion des petites entreprises restent des obligations de renflouement. La suppression du seuil de 6 p. 100 est raisonnable, mais il ne s'agit pas d'obligations d'expansion. Ce sont des obligations de renflouement. Les sociétés qui veulent prendre de l'expansion afin de développer le pays ne peuvent pas en profiter. Il s'agit toujours d'obligations de renflouement.

Les changements relatifs à la réorganisation qui reportent l'échéance à 1983 ne résolvent pas le problème de la réorganisation des petites entreprises, des sociétés de technologie de pointe, des compagnies pétrolières et gazières et ainsi de suite. Ils ne touchent pas du tout les sociétés importantes. Ce sont uniquement les petites entreprises qui seront touchées.

Je résume. Le ministre a parlé du renvoi de cinq postes à un comité permanent de la Chambre. Voilà qui indique le retrait global du budget. Ce budget est un véritable désastre. Il prouve que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a pas réussi à s'attaquer aux problèmes du pays, problèmes exposés par nombre de Canadiens depuis un mois. Ce budget poursuit l'attaque contre la libre entreprise au pays, contre le Canadien moyen et la petite entreprise en général. Il traduit un manque de compréhension de la part du ministre et de ses collègues quant à la portée du budget sur bien des Canadiens. Il devrait être retiré et le nouveau budget devrait être présenté à la Chambre par un nouveau ministre des Finances.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Monsieur l'Orateur, une chose ressort de toutes ces allusions à des conversions sur le chemin de Damas et au fait qu'il ne déplacera rien à Jérusalem, et c'est que ce budget n'est certes pas gravé sur des tables de pierre. En fait, le ministre aurait dû l'écrire à la craie sur un tableau noir afin de pouvoir plus facilement inscrire les modifications qu'il y a apportées.

Contrairement au député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), je n'ai pas l'intention de m'attarder sur l'importance du recul du ministre. Le ministre a réagi à de nombreuses critiques qui ont été faites dans tout le pays. Le principe permettant de réagir aux changements et de faire preuve d'une certaine souplesse n'en est certes pas un auquel mon parti et moi-même nous opposons. Je m'explique. Nous avons établi un groupe de travail sous la direction de mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Nous avons fait des instances au gouvernement.

Je tiens à dire clairement au ministre qu'il réagit aux manifestations publiques comme celle qui réunissait au-delà de 100,000 Canadiens qui protestaient sur la colline du Parlement contre la politique générale du gouvernement. Peu m'importe quand il a fait cette déclaration, ce pourrait être ici à la Chambre des communes à 2 heures du matin, nous serions ici pour le féliciter d'avoir réagi. Le problème, c'est que le ministre a réagi devant ceux qui criaient le plus fort. Il n'a pas réagi, sauf dans un cas. La question de transition représente un accommodement nécessaire afin que ces gens-là puissent respecter divers arrangements d'affaires. Si l'on ne tient pas compte des questions renvoyées au comité, et il y en a de très importantes comme la réorganisation du régime de sociétés, essentiellement, il y a eu cinq changements de quelque impor-

tance. Il n'y a vraiment qu'un seul changement dont bénéficiera le travailleur moyen ou, dans ce cas-ci, le Canadien moyen qui prend sa retraite, qui est renvoyé ou qui est mis à pied.

● (1640)

Sans doute le ministre se doute-t-il, puisque nous n'avons cessé de lui adresser des instances à ce sujet depuis qu'il a présenté son budget, que nous nous réjouissons qu'il ait changé d'avis au sujet de l'indemnité de départ. J'estime que c'est tout à l'honneur des nombreux Canadiens qui ont écrit au ministre et des nombreux syndicats qui lui ont adressé des instances.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rae:** Quand on considère ce que le ministre a pu faire d'autre et quand on se demande quelles sont les grandes difficultés de notre économie, on voit bien qui le ministre a écouté. Il a écouté ceux qui ont les moyens d'exercer sur lui les pressions les plus fortes, mais il n'a pas écouté ceux qui ne peuvent pas peser aussi lourdement sur sa conscience.

La grande difficulté actuellement au Canada, c'est que nous sommes aux prises avec une récession et que c'est une économie en pleine expansion que le budget du 12 novembre visait à ralentir. Le ministre, ses conseillers et la Banque du Canada vivent dans un monde et proposent des mesures qui ont été rejetées même par le Conseil économique du Canada.

Je tiens simplement à donner au ministre un exemple qui démontre son hypocrisie car il applique un système de deux poids, deux mesures. Qu'il se reporte à la page 15 de sa déclaration où il est question des prêts à l'habitation des employeurs qui devaient devenir un avantage imposable imputé à un taux prescrit d'intérêt; on nous dit maintenant que les dispositions relatives aux prêts à l'habitation des employeurs seront mis progressivement en vigueur sur une période de deux ans. Je tiens à le dire bien clairement, monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas particulièrement au principe de la mise en vigueur progressive. Je vais lire au ministre une phrase qui révèle à mon avis le critère qu'applique le gouvernement dans certains cas, mais non dans d'autres. La voici: «Il est proposé que cette modification soit mise en vigueur progressivement à l'égard des prêts existants à l'habitation, pour permettre aux employeurs d'élaborer de nouveaux mécanismes de rémunération pour ceux de leurs employés qui sont touchés par cette mesure». Qu'advient-il, monsieur l'Orateur, des régimes de soins médicaux et dentaires? Le ministre veut-il vraiment nous faire accroire que ces régimes n'ont aucun effet sur les mécanismes de rémunération de centaines de milliers de salariés au Canada?

**Des voix:** Bravo!

**M. Rae:** Le ministre est-il en train de nous dire que, d'une façon quelconque, ils sont moins importants que les employés des banques et des autres grandes sociétés, c'est-à-dire les cadres qui bénéficient de ces avantages sociaux? Il existe une différence entre ceux qui reçoivent de leur employeur des prêts pour se loger et ceux qui sont protégés par des régimes de soins médicaux et dentaires en vertu d'ententes collectives. Les premiers sont des cadres, les autres, des travailleurs. C'est là la seule différence.

**Des voix:** Bravo!